

DELIBERATION N° 2006/09-06 - DENOMINATION D'UNE RUE - ROND-POINT CHAUDEAU

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que les travaux d'aménagement public sur la ZAC Chaudeau se sont achevés en 2005 par l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction entre l'avenue de Chaudeau et le boulevard des Technologies. Ce nouvel aménagement n'a pas encore reçu de dénomination officielle alors que l'entrée principale de l'Espace Chaudeau est placée sur son périmètre.

L'appellation « Rond point Chaudeau » est proposée pour ce site.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de choisir la dénomination « Rond point Chaudeau » pour le site correspondant au giratoire qui forme la jonction entre l'avenue de Chaudeau et le boulevard des Technologies.

